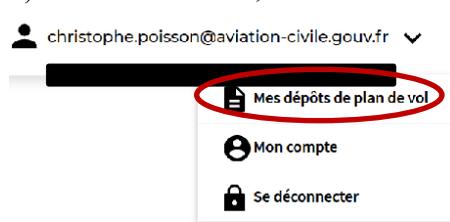


Puis-je déposer à nouveau un plan de vol déjà créé ?

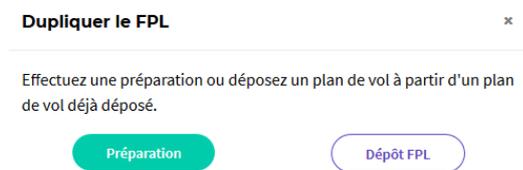
Il est possible d'utiliser un plan de vol déjà déposé comme base d'un nouveau plan de vol.

1) Une fois connecté, dans le menu utilisateur, choisissez l'option « Mes dépôts de plan de vol ».



2) Cliquez sur la CARD du plan de vol que vous souhaitez utiliser.

3) Cliquez sur le bouton « Dupliquer le FPL » situé en haut de la page récapitulative du plan de vol. Il est alors possible d'effectuer une préparation ou un dépôt à partir de ce plan de vol.



Si vous choisissez de faire une préparation, votre projet de vol sera pré-rempli sur la page « Préparation de vol ».

Si vous choisissez d'effectuer un dépôt, votre plan de vol sera copié dans un nouveau formulaire de dépôt et vous pourrez modifier tous les champs.

Il est recommandé de passer par ces deux étapes pour dupliquer un plan de vol. Après avoir préparé son projet de vol en ayant cliqué sur « Dupliquer le FPL » puis choisi l'option « Préparation », il est possible de revenir sur le plan de vol en choisissant l'option « Déposer le FPL ».



Tous les plans de vol peuvent être dupliqués, même s'ils sont terminés ou annulés.

NB : Il est important lors de la duplication d'un plan de vol existant de passer en revue tous les champs du plan de vol initial afin de les modifier et/ou de les adapter au nouveau plan de vol (champ 19 par exemple)